



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

EXERCICE 2024

Jun 2025

SOMMAIRE

I. OBJET	3
II. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
A. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
B. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
C. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
1. Nombre d'abonnés	4
2. Estimation de la population desservie	6
D. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DU SERVICE.....	6
1. Caractéristiques du forage	6
2. Caractéristiques de l'unité de traitement.....	6
3. Caractéristiques des stations de reprise et de surpression	6
4. caractéristiques des réservoirs	7
E. VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU DESSERVIE	7
1. Eaux brutes.....	7
2. Eaux traitées	8
F. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	11
III. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	11
A. REDEVANCES D'EAU POTABLE SUR LA FACTURE D'EAU	11
1. Modalités de tarification du service d'alimentation en eau potable	11
2. Prix du service de l'eau potable	12
3. Evolution de la facture type d'eau potable	13
B. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	14
1. Part collectivité	14
2. Part Exploitant	14
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE	15
A. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	15
B. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	15
1. Principe d'établissement de l'indice	15
2. Notation par le service (P103.2B)	16
C. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	16
1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
2. indice linéaire de consommation.....	17
3. indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
4. indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	17
5. Synthèse et historique des indicateurs de performance du réseau	18
6. interventions du délégataire vis-à-vis de la recherche de fuites	18
D. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	19
E. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3).....	19
V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	20
A. MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE	20
1. Travaux mandatés par la collectivité.....	20
2. Travaux réalisés par l'exploitant	20
B. ETAT DE LA DETTE.....	20
C. AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE.....	20
D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	21
VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU...21	21
A. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0).....	21
B. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	21
VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	22

I. OBJET

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité de son service d'eau potable ou d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Le présent rapport concerne le **service public d'Alimentation en Eau Potable**, relatif aux communes d'Aujargues, Junas, Souvignargues et Villevieille, géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Villevieille.

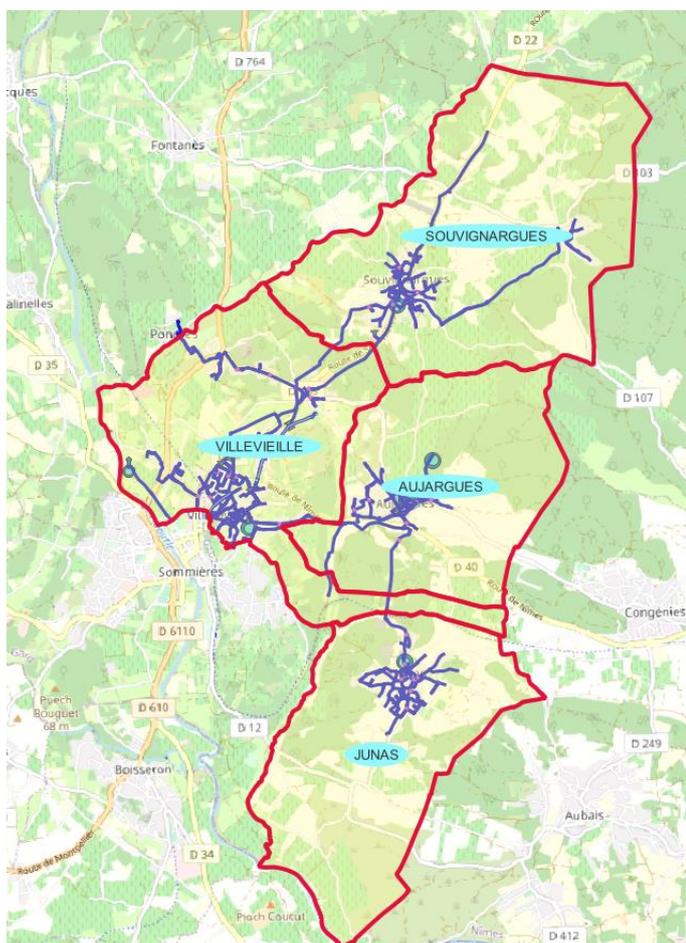
Les indicateurs techniques et financiers à mentionner dans ce rapport sont précisés par un arrêté du ministre de l'écologie et du développement durable du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

Le présent document concerne l'exercice 2024.

II. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

A. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le périmètre du syndicat est le suivant. A noter que le syndicat alimente également la partie du hameau de Pondres, situé sur le territoire communal de Fontanès.



Vue du périmètre du syndicat

B. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'adduction en eau potable a été délégué à la société SAUR. Le contrat en vigueur a pris effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 12 ans. Le terme prévisionnel de ce contrat de délégation est donc fixé au 31 décembre 2028.

Il s'agit d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP), de type affermage (selon l'ancienne appellation marchés publics), qui permet au délégataire de percevoir sur les usagers une redevance en rémunération du service rendu. D'une manière générale, la gestion du service inclut :

- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service : production d'eau, protection des captages, traitement, stockage, transfert et distribution ;
- La gestion des abonnés et les relations avec les usagers du service ;
- Un service d'astreinte 24h/24.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en fin 2021 pour la mise en service de nouveaux ouvrages (unité de traitement et station de reprise). Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur le montant du prix de l'eau.

Les bureaux de la SAUR sont implantés à **Vauvert** (478 avenue Maurice Privat), ils sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et l'après-midi sur rendez-vous et le mercredi de 8 h à 14 h.

La continuité du service inclut notamment la mise en place d'un **service d'astreinte**, pouvant être contacté 24h/24, au **04 30 62 10 08** (appel non surtaxé), pour signaler tout incident.

Le service Clients est joignable au 04 30 62 10 00. Les usagers peuvent également utiliser l'interface : www.saurclient.fr



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)



TSA 83007
30936 NIMES CEDEX



Accueil
478 Avenue Maurice Privat 30600 VAUVERT
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous. Le mercredi de 8h à 14h.

C. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

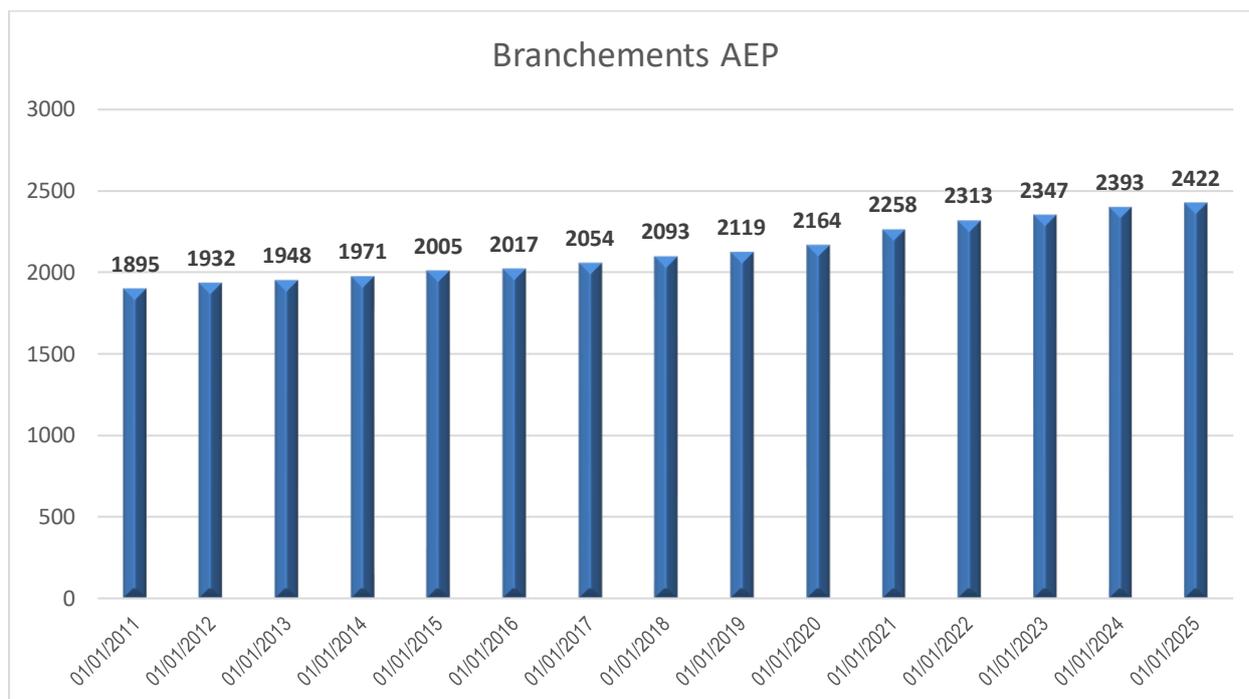
1. NOMBRE D'ABONNES

Le rapport annuel remis par le délégataire indique le nombre d'abonnés à **2 405** au 31/12/2024. Il était de 2 376 au 31/12/2023, soit une augmentation de 1,2 %.

Avant 2023, le rapport du délégataire n'indiquait pas le nombre d'abonnés, il présentait le nombre de clients et le nombre de branchements.

Aussi le graphe suivant présente l'évolution en termes de nombre de branchements et non de nombre d'abonnés. Le nombre total de branchements au réseau d'eau potable au 31/12/2024 est de 2 422.

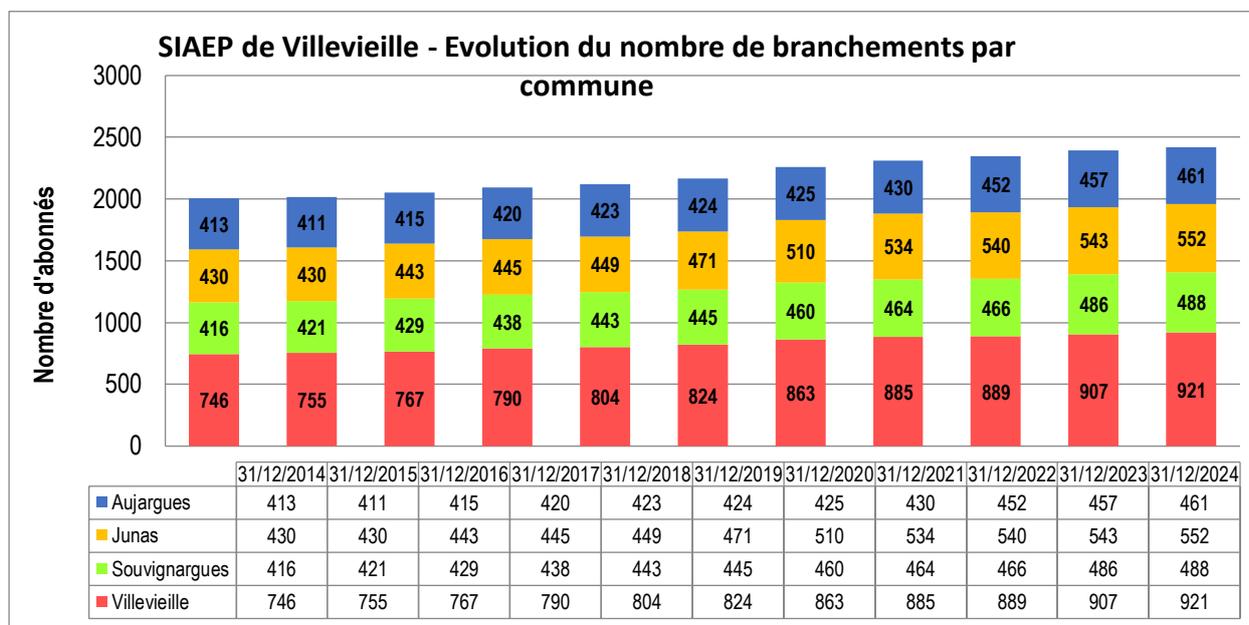
On peut observer, sur le graphe de l'évolution du nombre d'abonnés, une augmentation continue, qui a eu tendance à s'amplifier entre 2019 et 2024.



La répartition des branchements par commune est la suivante :

- Aujargues : 461
- Junas : 552
- Souvignargues : 488
- Villevieille : 921

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de branchements par commune au cours de ces dernières années.



2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

En considérant les derniers recensements officiels et les données INSEE, la population totale sur les 4 communes représente 4 925 personnes (chiffres 2022, connus au 01/01/2025).

La majeure partie de la population est desservie par le réseau d'eau potable, hormis sur la commune de Junas où il existe de nombreux mas isolés, ainsi qu'un camping non raccordé.

En période estivale, on peut considérer la population saisonnière desservie de l'ordre de 600 à 800 habitants, en période de pointe.

La population totale desservie est ainsi estimée à plus de 5 600 habitants, en période estivale.

D. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DU SERVICE

1. CARACTERISTIQUES DU FORAGE

Le prélèvement de la ressource en eau s'effectue au moyen des 2 forages du Moulin à Villevieille, de capacité 120 m³/h.

Ces forages, profonds de 45 m, prélèvent l'eau dans l'aquifère « molassique de Sommières », rattaché à la nappe du bassin de Castries – Sommières et plus particulièrement aux calcaires de Pondres.

L'eau est donc entièrement prélevée dans une nappe souterraine.

La procédure de protection de ces forages a fait l'objet d'une DUP (Déclaration d'utilité Publique) en 1995. Toutefois, certains terrains n'ayant pas été acquis, la procédure est obsolète. Une nouvelle procédure a donc été lancée, elle est en cours d'instruction. La procédure d'autorisation, au titre du code de l'environnement, a, elle, en revanche été instruite et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 09/01/2017.

2. CARACTERISTIQUES DE L'UNITE DE TRAITEMENT

L'eau prélevée est traitée au niveau d'une unité par ultrafiltration, mis en service en 2021, d'une capacité de 120 m³/h.

L'ultrafiltration est effectuée au moyen de membranes, apportant une **qualité de traitement poussée et une sécurité sanitaire constante**. Cette unité permet en particulier de traiter la turbidité de l'eau prélevée et assure plus globalement la rétention des matières en suspension, des micro-organismes, à savoir les bactéries, les virus et des parasites. Elle permet également l'élimination des substances organoleptiques.

Ce traitement est complété par une injection de chlore permettant la désinfection de l'eau et assurant un effet rémanent, vis-à-vis du risque de contamination dans les conduites de distribution.

3. CARACTERISTIQUES DES STATIONS DE REPRISE ET DE SURPRESSION

Le système d'eau potable du syndicat est doté d'une station de reprise mise en service en 2021, implantée sur le site de l'unité de traitement. Elle intègre 2 départs, un vers Souvignargues (40 m³/h), l'autre vers Villevieille (80 m³/h)

Une station de surpression a également été créée permettant de maintenir une certaine pression sur les quartiers les plus hauts à Souvignargues (entre 3 et 4 bars). Elle est installée dans l'enceinte du réservoir.

Une station de reprise est également implantée dans le réservoir du bas service Aujargues, afin d'alimenter le réservoir Haut Service.

4. CARACTERISTIQUES DES RESERVOIRS

Différents réservoirs ont été créés afin d'assurer une pression minimale sur le réseau et offrir une capacité de réserve d'eau, permettant de gérer les périodes de pointe et faire face aux incidents.

Les principales caractéristiques des 6 réservoirs (ou bache de stockage) sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Nombre de cuves	Volume	Type	Année de mise en service
Réservoir Villevieille	1	275 m ³	Sur tour	Années 60
Réservoir Souvignargues	1	200 m ³	Sur tour	Années 60
Réservoir Junas	1	200 m ³	Sur tour	1967
Réservoir Aujargues HS	1	500 m ³	Semi-enterré	1992
Bâche reprise Villevieille	1	70+330 m ³		2021
Réservoir reprise Aujargues BS	1	200 m ³	Sur tour	1977

La capacité de stockage global du syndicat est ainsi de 1 775 m³.

E. VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU DESSERVIE

1. EAUX BRUTES

a) Prélèvement sur les ressources en eau

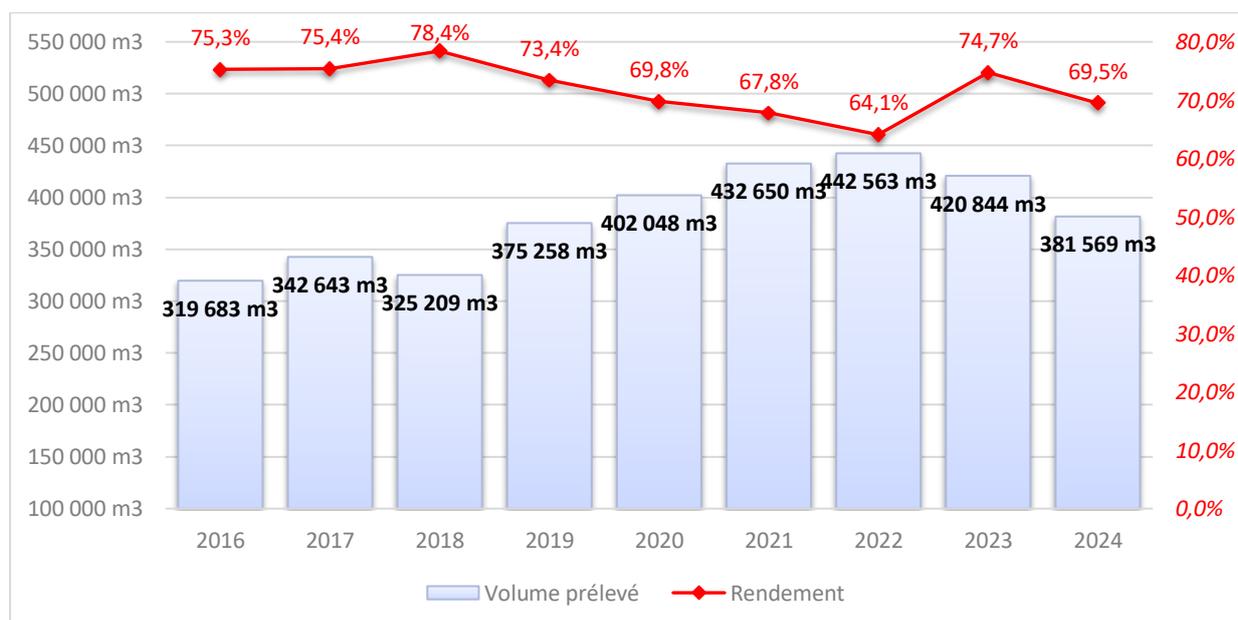
Comme indiqué ci-avant, l'eau est prélevée au niveau des forages du Moulin à Villevieille.

Le débit de prélèvement autorisé par l'arrêté de 2017 est de 510 000 m³/an.

Le volume d'eau prélevé en 2024 s'élève à **381 569 m³**, soit une diminution de plus de 9 % vis-à-vis de 2023.

L'évolution globale sur ces dernières années est présentée sur le graphique suivant.

L'augmentation des volumes prélevés, constatée entre 2018 et 2022) est notamment liée à une baisse du rendement du réseau (voir paragraphe ci-après). Ce rendement s'est amélioré en 2023, mais diminue à nouveau en 2024. La baisse constatée en 2024 s'explique principalement par une baisse des consommations et par une réparation sur l'adduction du forage en 2023.



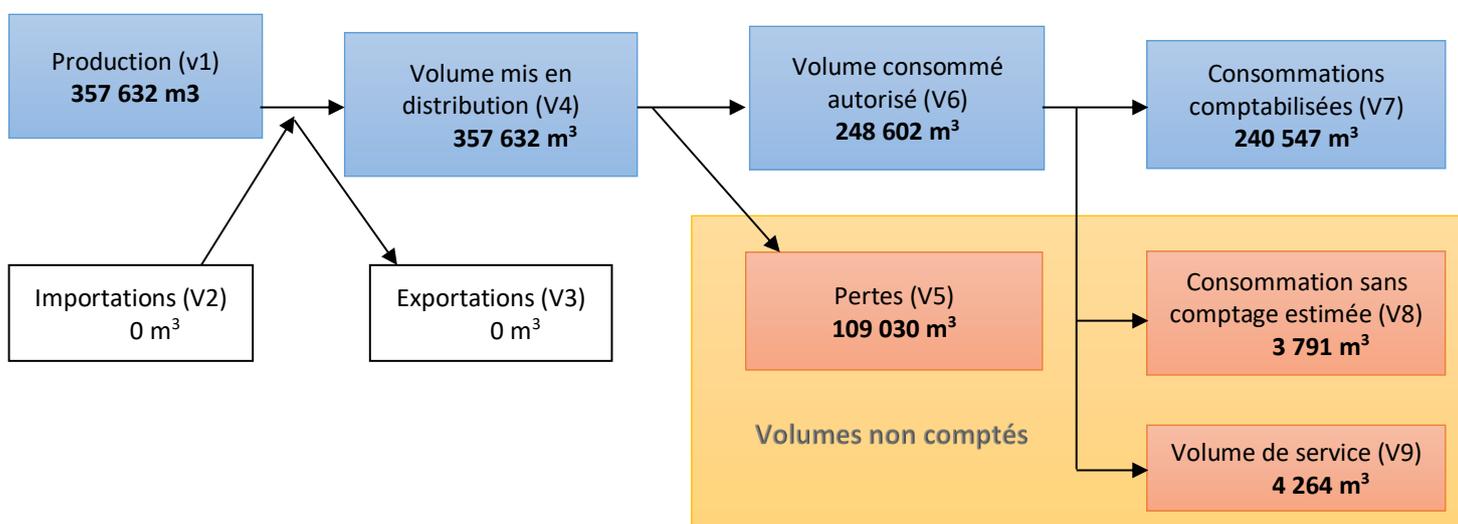
b) Achat d'eaux brutes

Néant.

2. EAUX TRAITEES*a) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau*

Le schéma suivant présente le bilan mis en œuvre après traitement des eaux. Il convient de noter le volume produit (après traitement) : 357 632 m³, largement inférieur au volume prélevé (381 569 m³), du fait de l'eau utilisée au niveau de l'usine de traitement, en particulier pour le nettoyage des membranes (20 à 25 000 m³/an).

Nous noterons que le volume de perte (109 030 m³) reste très conséquent malgré les nombreuses campagnes de recherches de fuites.

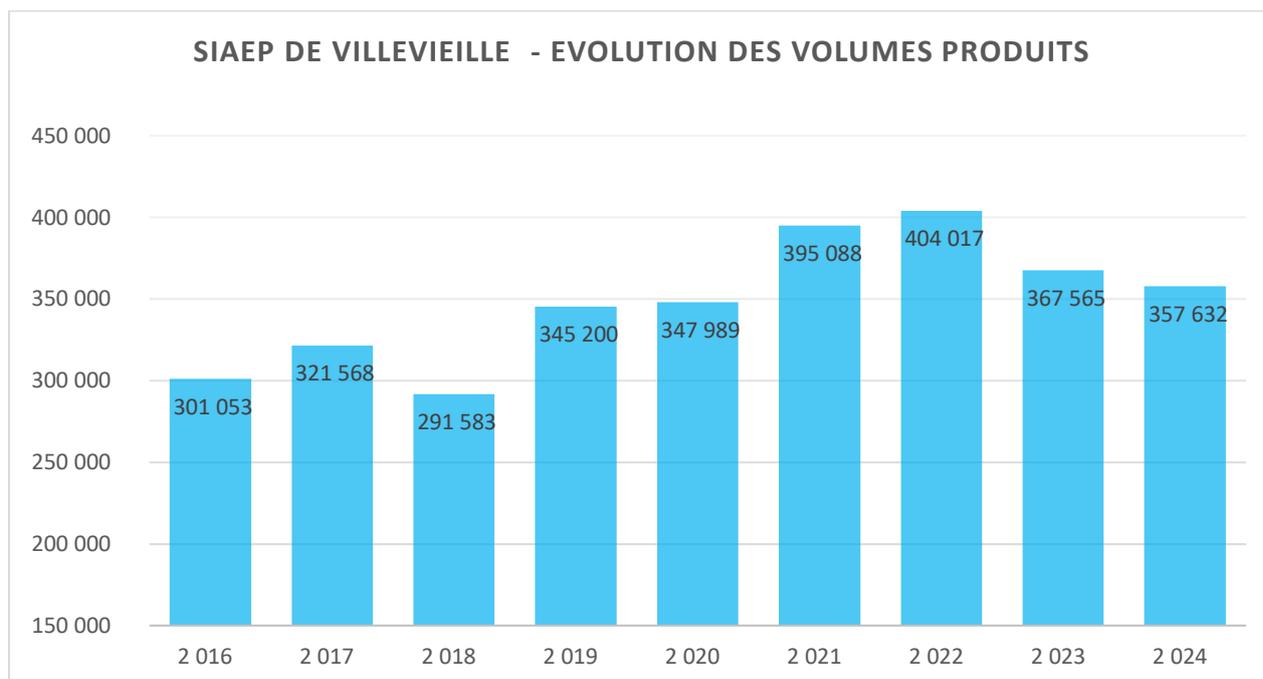
*b) Production (V1)*

Le service dispose d'une station de traitement, au lieu-dit les 4 chemins à Villevieille.

Comme indiqué ci-avant, il s'agit d'une unité d'ultrafiltration membranaire, mis en service en 2021.

Le volume produit total diffère du volume prélevé, dans la mesure où l'usine de traitement génère des pertes liées aux process (eaux de lavage des membranes).

Le volume d'eau mis en distribution est équivalent au volume d'eau produit, dans la mesure où il n'y a pas de ventes d'eau ni d'achats d'eau sur le syndicat. Il s'élève à **357 632 m³** en 2024, soit une diminution de près de 3 % vis-à-vis de 2023.



L'évolution globale du volume produit est tributaire du volume consommé et du rendement du réseau.

c) Achats d'eaux traitées

Néant.

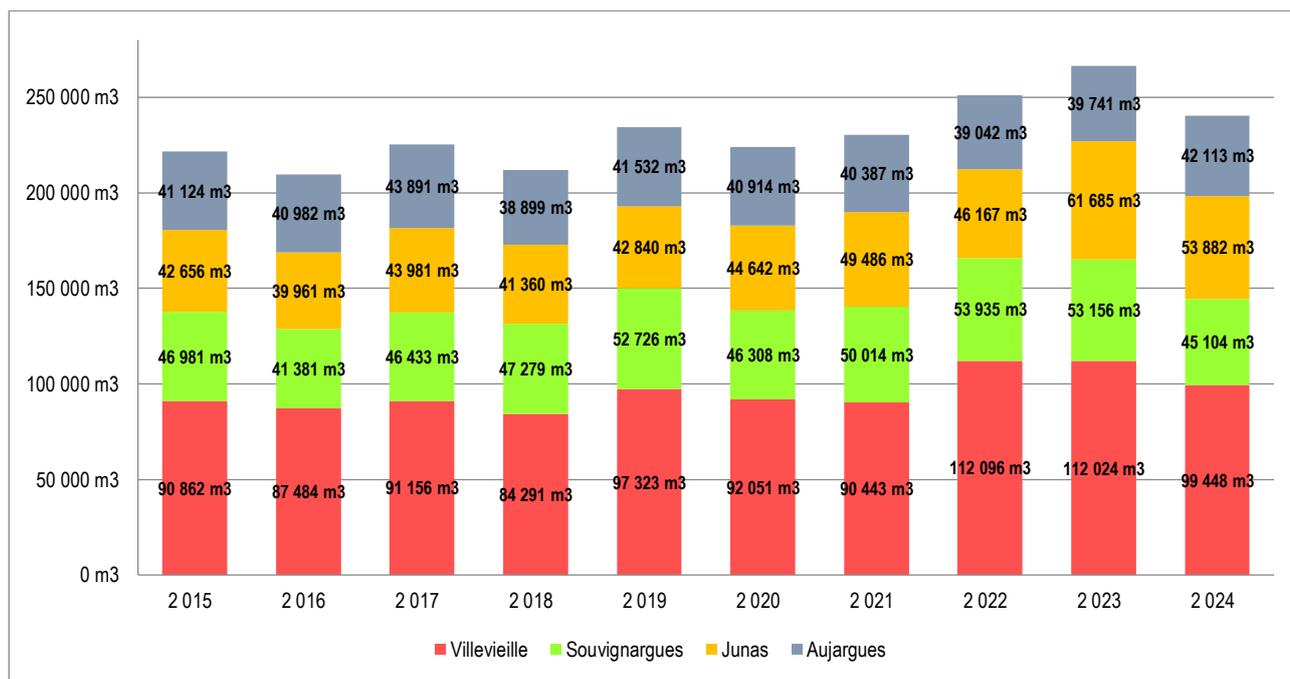
d) Volumes vendus au cours de l'exercice (V3, V7)

Le syndicat ne procède à aucune vente d'eau à l'extérieur du périmètre (V3).

Les volumes vendus correspondent donc aux consommations facturées aux usagers du service. Ils s'élèvent à **240 547 m³** en 2024, soit une diminution vis-à-vis de 2023 de 9,8 % (266 606 m³).

A noter que les consommations facturées sont assez irrégulières. Elles ont augmenté entre 2020 et 2023, mais ont significativement diminué en 2024. Le volume consommé d'eau potable n'évolue pas de la même façon que le nombre d'abonnés. L'évolution des volumes est tributaire de la pluviométrie, des périodes de sécheresse et des températures. Les abonnés ont également tendance à modifier leurs habitudes de consommation et à réduire leur consommation progressivement dans le temps. Il s'agit d'une tendance générale rencontrée sur quasiment toutes les communes.

Le graphique suivant permet de constater que les consommations sont globalement en hausse, malgré les variations annuelles.



Volume facturé 365 j	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Aujargues	43 891 m3	38 899 m3	41 532 m3	40 914 m3	40 387 m3	39 042 m3	39 741 m3	42 113 m3
Junas	43 981 m3	41 360 m3	42 840 m3	44 642 m3	49 486 m3	46 167 m3	61 685 m3	53 882 m3
Souvignargues	46 433 m3	47 279 m3	52 726 m3	46 308 m3	50 014 m3	53 935 m3	53 156 m3	45 104 m3
Villevieille	91 156 m3	84 291 m3	97 323 m3	92 051 m3	90 443 m3	112 096 m3	112 024 m3	99 448 m3
TOTAL	225 461 m3	211 829 m3	234 421 m3	223 915 m3	230 330 m3	251 240 m3	266 606 m3	240 547 m3

La consommation moyenne par abonné représente un peu moins de 100 m3/an, elle a significativement baissé depuis 2023 (112 m3/an).

e) Autres volumes (V6, V8, V9)

Le volume consommé autorisé (V6) correspond à l'ensemble des consommations facturées (présenté ci-avant), ainsi que le volume des consommations sans comptage (V8) et le volume de service estimé (V9).

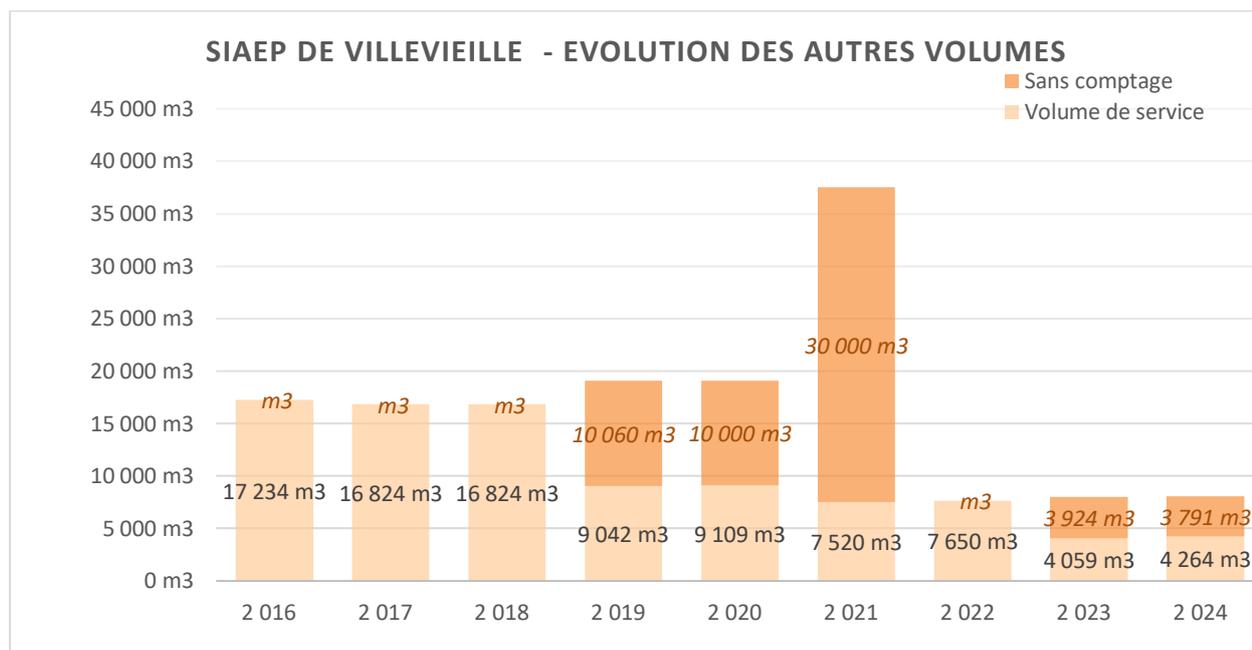
Le volume des consommations sans comptage correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation. Il correspond notamment à l'eau nécessaire à la défense incendie, l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie, ainsi que l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs).

Le volume de service correspond à l'eau utilisée pour l'exploitation du service par le délégataire. Il inclut notamment l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, les opérations de purge, désinfection, rinçage et nettoyage des conduites.

Pour l'exercice 2024, l'exploitant a déclaré :

- 4 264 m3 pour le volume de service ;
- 3 791 m3 pour les consommations sans comptage.

En totalisant également les consommations comptabilisées (V7), le volume consommé autorisé (V6) est donc de **248 602 m3** pour l'exercice 2024. Il a diminué de 9,5 % vis-à-vis de l'exercice 2023 (274 588 m3).



F. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Selon les données présentées par l'exploitant, en charge de la mise à jour cartographique des réseaux, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ **63,4 km** au 31/12/2024.

Il est composé principalement de :

- PVC ≈ 60 %
- Fonte ≈ 25 %
- Amiante : 10 à 15 %

La mise à jour des plans de réseaux a été engagée dans le cadre du schéma directeur débuté en 2024. Celui-ci devrait être finalisé en début 2026.

III. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

A. REDEVANCES D'EAU POTABLE SUR LA FACTURE D'EAU

1. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La facture du service d'eau potable est établie par le délégataire du service (SAUR).

Elle intègre les tarifs suivants :

- une part collectivité, revenant au Syndicat Intercommunal pour couvrir ses charges (en particulier les investissements nécessaires à la construction des installations de production, de traitement, stockage et de desserte) ;
- une part concessionnaire, revenant à la société exploitante (SAUR) pour couvrir les frais d'exploitation et de fonctionnement du service d'alimentation en eau potable ;

- une part organismes publics, revenant à l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de la politique de l'eau (voir annexe : l'Agence de l'Eau vous rend compte de la fiscalité de l'eau).

La part collectivité et celle du concessionnaire peuvent se décomposer en une partie fixe (abonnement, location compteur) et une partie variable, fonction de la consommation d'eau potable relevée. Le taux de TVA pour la part eau potable est de 5,5 %.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. La part variable est calculée à terme échu sur la base de la consommation d'eau relevée. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

	Au 1^{er} janvier 2024	Au 1^{er} janvier 2025
Part de la Collectivité (SIAEP)		
Part fixe (abonnement) HT	32,50 € / semestre	32,50 € / semestre
Part proportionnelle HT	0,65 € / m3	0,65 € / m3
Part de l'exploitant (SAUR)		
Part fixe (abonnement)		
- compteur DN 15 à 20 mm HT	26,03 € / semestre	26,48 € / semestre
- compteur DN > 20 mm HT	65,08 € / semestre	66,20 € / semestre
Part proportionnelle HT	0,82 € / m3	0,8341 € / m3
Part Organismes Publics (Agence de l'Eau)		
Lutte contre la pollution (jusqu'en 2024)	0,28 € / m3	
Prélèvement sur la ressource en eau	0,12 € / m3	0,135 € / m3
Consommation (au 01/01/2025)		0,43 € / m3
Performance Eau (au 01/01/2025)		0,01 € / m3
Taxes		
TVA	5,5 %	5,5 %

Part de la Collectivité

Les tarifs de la Collectivité ont été modifiés par délibération en date du 1^{er} septembre 2023 et n'ont pas été augmenté depuis. La modification de tarification de 2023 vise à réduire la part fixe, qui s'avérait élevée. Cette nouvelle tarification profite ainsi aux petits consommateurs et incite à réduire les consommations en eau, dans un contexte de prise de conscience généralisée de la nécessité de réduire les prélèvements sur la ressource.

Part de l'exploitant

Les tarifs concernant la part de la SAUR, sont fixés par le contrat de délégation de service public, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces tarifs sont réindexés annuellement selon les modalités d'indexation définies dans le contrat de délégation.

Part Organismes publics (Agence de l'Eau)

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle réforme des redevances des Agences de l'Eau s'applique.

Ainsi, les redevances « pollution » : 0,29 €/m3 (service eau potable) et « modernisation des réseaux de collecte » : 0,16 €/m3 (service assainissement) disparaissent et sont remplacées par une redevance unique « consommation » représentant 0,43 €/m3 en 2025. La redevance prélèvement reste inchangée.

En parallèle, l'Agence de l'Eau taxera, dès 2026, les collectivités sur la base d'une redevance « Performance Eau » (service d'eau potable) et d'une redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » (service d'assainissement).

Le SIAEP est ainsi redevable de la redevance performance eau, qu'il doit répercuter auprès des usagers dès 2025.

Celle-ci est calculée en multipliant l'assiette des volumes facturés par un taux délibéré par l'Agence de l'Eau et par un coefficient de modulation qui dépendra de la performance des réseaux d'eau potable, en particulier du rendement et du volume de pertes en eau.

Pour 2025, cette redevance est fixée à 1 centime/m³, sans tenir compte du rendement du réseau. Son application réelle prendra effet au 1^{er} janvier 2026. Le taux de cette redevance, fixé par l'Agence de l'Eau, augmente progressivement jusqu'en 2028, alors que la redevance « consommation » diminuera.

Pour mémoire, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (inchangée) a pour premier objet d'inciter à réaliser des économies d'eau. Ses taux n'ont pas évolué pour la période 2025-2030. Le montant appliqué est également tributaire du rendement de réseau.

3. EVOLUTION DE LA FACTURE TYPE D'EAU POTABLE

Le tableau suivant présente l'évolution de la facture d'eau entre les exercices 2024 et 2025, sur la base d'une facture d'eau potable d'un ménage de référence (120 m³/ Ø compteur : 15 mm).

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Evolution
Part de la Collectivité	143,00 €	143,00 €	0,0 %
Part fixe annuelle (abonnement) HT	65,00 €	65,00 €	
Part proportionnelle HT (120 m ³)	78,00 €	78,00 €	
Part de l'exploitant	150,46 €	153,05 €	+ 1,7 %
Part fixe annuelle (abonnement) HT	52,06 €	52,96 €	
Part proportionnelle HT (120 m ³)	98,40 €	100,09 €	
Total hors taxes et redevances organ. pub.	293,46 €	296,05 €	+ 0,9 %
Part Organismes Publics	49,20 €	69,00 €	+ 40,2 %
Lutte contre la pollution (jusqu'en 2024)	34,80 €		
Préservation de la ressource en eau	14,40 €	16,20 €	
Consommation (au 01/01/2025)		51,60 €	
Performance Eau (au 01/01/2025)		1,20 €	
Total hors taxes	342,66 €	365,058 €	+ 6,5 %
TVA (5,5 %)	18,85 €	20,08 €	
Total : Prix TTC du service pour 120 m³	361,51 €	385,13 €	+6,5 %
Prix TTC du service au m³	3,01€ / m³	3,21 € / m³	+ 6,5 %

Le tableau suivant fait apparaître une nette augmentation du prix de l'eau, liée à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau. L'augmentation de la part « organismes publics » est ainsi très conséquente (+ 40 %).

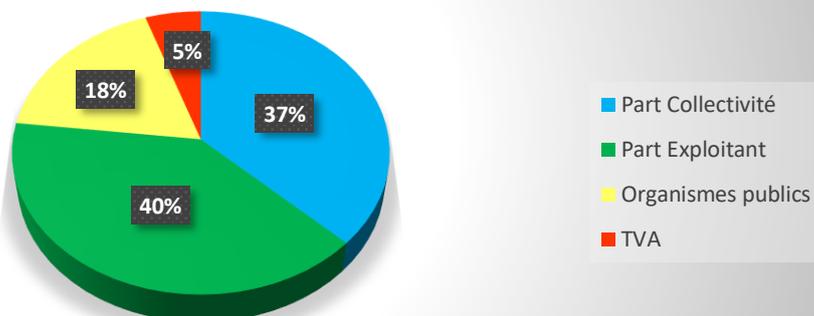
Toutefois, il convient de bien noter que la redevance unique « consommation » qui représente la plus grosse part (0,43 €/m³) remplace 2 redevances, dont une sur le service d'assainissement collectif.

Parallèlement à la redevance « Lutte contre la Pollution » qui représentait 0,29 €/m³, la redevance « Modernisation des réseaux de collecte », qui correspondait à 0,16 €/m³ sur le service assainissement, disparaît. Ainsi, le prix de l'eau baissera parallèlement de 16 centimes sur le service assainissement.

En cumulant service eau et assainissement, la part organismes publics n'a pas évolué et représente au total un montant de 45 centimes/m³ (hors redevances prélèvement).

L'augmentation globale du prix de l'eau potable (hors part organismes publics) est de 0,9 %.

Composantes Eau Potable de la facture d'un usager de 120 m3 au 01/01/2025



- **Calcul du rapport entre part fixe et total (Collectivité et délégataire, hors taxes et part organismes publics) :**

	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
% Part fixe	39,9 %	39,8 %

Il convient de noter que la tarification adoptée par le SIAEP, en 2023, permet d'obtenir un ratio de part fixe inférieur à la valeur maximale autorisée (40 %).

B. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

1. PART COLLECTIVITE

Les recettes de la collectivité concernent essentiellement le produit de la surtaxe (part collectivité du service d'eau potable sur le prix de l'eau) :

Le tableau suivant présente la décomposition de ces recettes et l'évolution depuis 2022 (hors pénalités versées par le délégataire).

	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024
Redevances liées à la facturation des abonnés	271 773 €	312 761 €	258 147 €
Autres recettes (relais sur réservoir, trop-perçu SAUR)	3 184 €	4 408 €	9 800 €
Total	274 957 €	317 169 €	267 947 €

2. PART EXPLOITANT

Les recettes de l'exploitant concernent :

- Le produit de la part exploitant, lié à la facturation des abonnés ;
- Le produit des collectivités et autres organismes associés (reversés aux collectivités et organismes) ;
- Le produit des travaux qui lui sont confiés par le biais du contrat de délégation de service (en particulier les branchements) ;
- Les produits accessoires.

Au cours de l'exercice 2024 (hors versements collectivités et autres organismes publics), elles s'élèvent à **328,9 k€** (y compris travaux attribués à titre exclusif et produits accessoires). Elles étaient de 456,2 k€ en 2023.

On note donc une baisse très conséquente des recettes de l'exploitant, en particulier au niveau des travaux à titre exclusifs.

Les charges d'exploitation ont parallèlement été estimées par l'exploitant à **510,4 k€**, soit un résultat négatif de **181,4 k€**.

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

En termes de qualité, l'eau prélevée et l'eau distribuée présentaient, ces dernières années, des analyses conformes, tant d'un point de vue bactériologique que d'un point de vue physico-chimique.

Analyses	2022	2023	2024
<i>Bactériologie</i> – Nb d'analyses	- 19 anal.	- 11 anal.	- 14 anal.
- Taux de conformité (P101.1)	- 100 %	- 100 %	- 100 %
<i>Paramètres Physico chimiques</i> – Nb d'analyses	- 20 anal.	- 12 anal.	- 15 anal.
- Taux de conformité (P102.1)	- 100 %	- 100 %	- 100 %

B. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1. PRINCIPE D'ETABLISSEMENT DE L'INDICE

Conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007, la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plans du réseau ou plan très incomplet ;
- 10 points : existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages annexes ;
- 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour des plans vis-à-vis des travaux réalisés.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : Existence d'un inventaire des réseaux avec linéaire et précisions cartographiques ;
- + 1 à + 5 : si les informations sur les diamètres et matériaux du réseau sont renseignées ;
- +10 : Mention de la date ou période de pose du tronçon concerné pour plus de 50 % du réseau ;
- + 1 à + 5 : si la date de pose est renseignée au-delà de 50 % du réseau ;

L'obtention de 40 points sur les critères précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, PI, ...) et des servitudes sur le plan du réseau ;
- +10 : inventaire mis à jour des équipements électromécaniques ;
- +10 : localisation des branchements sur le plan du réseau ;
- +10 : caractérisation des compteurs pour chaque branchement ;
- + 10 : recherche des pertes d'eau : détails des réparation et sectorisation
- +10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, renouvellement, ...) ;
- +10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux
- +5 : mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (au moins 50 % du réseau)

2. NOTATION PAR LE SERVICE (P103.2B)

Prestation	Notation	Commentaires
Existence d'un plan des réseaux avec ouvrages annexes	10	
Mise à jour des plans avec travaux réalisés annuellement	5	
Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions cartographiques	10	
Connaissance des diamètres et matériaux à plus de 50 %	5	Connus à plus de 95 %
Mention de la période de pose connue à plus de 50 % du réseau	10	
+1 à + 5 pts si la date de pose est renseignée au-delà de 50 %	5	Indiqué à plus de 95 %
Localisation de tous les ouvrages annexes	10	Mis à jour en 2023
Inventaire mis à jour des équipements électromécaniques	10	
Localisation des branchements	10	Réalisé schéma directeur
Caractéristiques des compteurs	10	
Recherche des pertes d'eau (réparation, sectorisation)	10	
Localisation et identification des interventions	10	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation	0	Schéma directeur en cours
Mise en œuvre d'une modélisation du réseau	5	
Total	110	

Comme évoqué ci-avant, le délégataire a réalisé en fin 2022 une mise à jour de la cartographie des réseaux, sur la base du relevé des affleurants en classe A.

Ce travail a notamment permis de mieux localiser les ouvrages annexes (vannes, purges, hydrants, ventouses, ...). Enfin le SIAEP a lancé un schéma directeur en 2024. Cette étude est en cours de réalisation, elle permet d'approfondir la connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux (localisation des branchements) et proposera un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation.

C. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le **rendement** est le ratio entre le volume consommé augmenté des volumes exportés, et le volume produit augmenté des volumes importés.

Il se calcule ainsi :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{vol. produit} + \text{volume acheté}} \times 100$$

La valeur de ce rendement et son évolution permettent de constater la proportion des pertes d'eau et de voir la politique de lutte contre ces pertes menée par le service d'eau potable.

Considérant les volumes enregistrés par le délégataire :

- Volume consommé mesuré : 240 547 m³
- Volume non mesuré estimé : 4 883 m³
- Volume de service estimé : 4 264 m³
- Volume produit : 357 632 m³

➔ le rendement du réseau 2024 est de 69,8 %. Il a diminué par rapport à 2023 (74,7 %), malgré les efforts engagés. Le schéma directeur devrait permettre de donner de nouvelles orientations pour augmenter ce rendement.

Cette valeur de rendement se différencie du **rendement primaire**, qui correspond au ratio entre volume facturé aux usagers et volume mis en distribution.

→ le rendement primaire du réseau 2024 est de 67,3 %

2. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

L'**indice linéaire de consommation (ILC)** est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau. Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètres.

Il se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{linéaire de réseau hors branchement} \times 365}$$

Considérant le linéaire de réseau indiqué par l'exploitant au terme de l'exercice 2024 (63,43 km), l'**ILC est estimé à 10,8 m³/j/km en 2024.**

3. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

En considérant l'ensemble des volumes non comptés (pertes, volume de service, volume non mesuré) et le linéaire de réseau, l'**indice linéaire des volumes non comptés est de 5,1 m³/j/km en 2024.**

4. INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Considérant les pertes déclarées par le délégataire (107 938 m³) et le linéaire de réseau, l'**indice linéaire des pertes en réseau est de 4,7 m³/j/km en 2024.**

Si on s'en réfère au tableau fourni par l'Agence de l'Eau, sur la BASE d'un ILC de 10,8 m³/j/km, l'Indice Linéaire des Pertes en réseau est **acceptable**.

Référentiel ILP / ILC – Agence de l'Eau

Catégorie de réseau	Rural	Rurbain	Urbain
	ICL < 10 m ³ /j/km	10 < ICL < 30 m ³ /j/km	ICL > 30 m ³ /j/km
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16

5. SYNTHÈSE ET HISTORIQUE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

Le tableau suivant recense l'ensemble des données et des indicateurs de performance du réseau enregistrés au cours des 5 dernières années.

Paramètres	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit (V1)	347 989 m ³	395 088 m ³	404 017 m ³	367 565 m ³	357 632 m ³
Achat d'eaux brutes (V2)	0 m ³				
Vente d'eaux brutes (V3)	0 m ³				
Volume mis en distribution (V4)	347 989 m³	395 088 m³	404 017 m³	367 565 m³	357 632 m³
Consommations facturées (V7)	223 914 m ³	230 331 m ³	251 240 m ³	266 605 m ³	240 547 m ³
Volume non mesuré estimé (V8)	10 000 m ³	30 000 m ³		3 924 m ³	3 791 m ³
Volume de service estimé (V9)	9 109 m ³	7 520 m ³	7 650 m ³	4 059 m ³	4 264 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	243 023 m³	267 851 m³	258 890 m³	274 588 m³	248 602 m³
Pertes (V5)	104 966 m ³	127 237 m ³	145 127 m ³	92 977 m ³	109 030 m ³
Rendement du réseau	69,8%	67,8%	64,1%	74,7%	69,5%
Rendement primaire du réseau	64,3%	58,3%	62,2%	72,5%	67,3%
Linéaire de réseau	58,22 km	62,07 km	62,32 km	63,29 km	63,43 km
Indice linéaire de consommation	11,4 m ³ /j/km	11,8 m ³ /j/km	11,4 m ³ /j/km	11,9 m ³ /j/km	10,7 m ³ /j/km
Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)	5,84 m³/j/km	7,27 m³/j/km	6,72 m³/j/km	4,37 m³/j/km	5,06 m³/j/km
Indice linéaire des pertes en réseau (ILP)	4,94 m³/j/km	5,62 m³/j/km	6,38 m³/j/km	4,02 m³/j/km	4,71 m³/j/km

Ce tableau met en évidence la variation des prélèvements, de la consommation et des pertes en eau sur le réseau.

Afin de limiter les pertes en eau, le contrat de délégation fixe des objectifs sur le rendement et deux indices linéaires de pertes en eau (ILVNC et ILP).

Le rendement qu'aurait dû atteindre le délégataire est ainsi de 77 % en 2024. L'ILP maximal devrait être de 3,38 m³/j/km.

Les résultats obtenus en 2024 sont donc en deçà des objectifs fixés.

Afin de parvenir aux objectifs fixés, il est rappelé que le SIAEP a lancé un schéma directeur qui devra permettre de définir les actions prioritaires et d'identifier les tronçons les plus fuyards à renouveler.

Le SIAEP continuera parallèlement à contrôler activement les actions mises en œuvre par le délégataire.

A noter également qu'un contrôle de différents compteurs a été lancé afin de vérifier le bon fonctionnement du comptage des volumes d'eau consommés. Une part des volumes qui apparaissent en perte dans le tableau ci-dessus pourraient être des volumes non comptabilisés en raison de la défaillance de certains compteurs, qui se bloquent ou sous-estiment les volumes consommés.

6. INTERVENTIONS DU DELEGATAIRE VIS-A-VIS DE LA RECHERCHE DE FUITES

Le tableau suivant indique les principales interventions réalisées au cours des cinq derniers exercices pour rechercher les fuites et améliorer le rendement du réseau.

Paramètres	2020	2021	2022	2023	2024
Interventions fuites réparées	- Réseau : 12 - Branchts : 10	- Réseau : 17 - Branchts : 17	- Réseau : 9 - Branchts : 21	- Réseau : 14 - Branchts : 12	- Réseau : 11 - Branchts : 19

Linéaire de recherche de fuites	23 230 m	24 610 m	90 808 m	68 300 m	88 900 m
---------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------

Les recherches de fuites se sont intensifiées au cours de ces trois derniers exercices, afin de limiter les pertes sur le réseau.

D. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Le SIAEP renouvelle régulièrement des tronçons de réseaux. Le tableau suivant présente le linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années. A noter que certains travaux peuvent s'échelonner sur plusieurs exercices, il est ainsi retenu la date de mise en service des nouveaux réseaux.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0,28	0,06	0,47	0,44	0,115

La principale opération de renouvellement réalisée en 2024 concerne le chemin de la Claire à Junas (115 m). Le taux de renouvellement des réseaux est ainsi de **0,43 %** pour l'exercice 2024.

Afin de définir et prioriser les prochains travaux de renouvellement, le SIAEP a engagé un schéma directeur qui devrait déboucher en 2026. Les travaux de renouvellement devraient être bien plus conséquents dès que le programme pluriannuel de travaux aura pu être validé.

E. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % : Aucune action de protection
- 20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : Dossier déposé en préfecture
- 60 % : Arrêté préfectoral
- 80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

La procédure de DUP a abouti en 1995, mais elle a dû être relancée. L'instruction de dossier est en cours. Le lancement de l'enquête publique est espéré avant la fin de l'année 2025.

L'indice est donc de 50 %. A noter toutefois, que les travaux prescrits par l'arrêté d'autorisation de 2017 pour sécuriser le site de prélèvement ont bien été réalisés.

V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE

1. TRAVAUX MANDATES PAR LA COLLECTIVITE

Le SIAEP a fait réaliser les travaux suivants en 2024 :

- Renouvellement d'un tronçon fuyard au droit du chemin de la Claire à Junas en PVC90, par de la fonte Ø 100, sur 115 m, pour un montant de 82 000 € HT.

2. TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

Les travaux réalisés par l'exploitant au cours de l'exercice sont les suivants :

- **ouvrages : forage, stations, réservoirs**
 - Renouvellement de différentes échelles et de la porte du réservoir Haut Service d'Aujargues
 - Renouvellement du débitmètre et du réarmeur du disjoncteur du réservoir Bas Service d'Aujargues
 - Renouvellement d'une pompe de reprise du surpresseur de Souvignargues
 - Renouvellement de la télésurveillance du réservoir de Souvignargues
 - Pose d'un nouveau débitmètre au réservoir de Villevieille
- **Réseaux et branchements**
 - Renouvellement de 2 branchements à Junas
 - Renouvellement d'1 vanne à Souvignargues (Saint-Etienne d'Escattes)

Nous noterons également la création de 20 branchements durant l'exercice 2024 (travaux facturés directement aux usagers par l'exploitant, conformément au contrat de délégation en vigueur).

- **Compteurs**
 - Renouvellement de 260 compteurs, correspondant à 10,7 % du nombre total de compteurs.

B. ETAT DE LA DETTE

Le SIAEP n'a plus de prêt en cours. La dette est donc nulle.

C. AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE

Le tableau suivant présente le montant des dotations aux amortissements de l'année 2024 et de l'année précédente (hors opérations d'ordre budgétaire).

	2023	2024
Dotations aux amortissements	108 885 €	118 160 €
Amortissements subventions	21 354 €	21 354 €

D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Le SIAEP a engagé un nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2024.

Considérant que le rendement de réseau reste insuffisant, malgré une accentuation des recherches de fuites au cours des 3 derniers exercices, la réduction des pertes en eau est un des principaux enjeux du schéma directeur à réaliser.

Outre les recherches de réseaux linéaires, l'étude diagnostique doit permettre de déterminer la cause des fuites, ainsi que les tronçons les plus fuyards et les plus sensibles afin de définir une politique de gestion patrimoniale adaptée et un programme de renouvellement correspondant.

Les autres objectifs du schéma directeur sont les suivants :

- Etablissement d'un véritable diagnostic fonctionnel du système d'alimentation en eau potable et d'un diagnostic structurel des réseaux
- Vérification, mise à jour de la cartographie des réseaux à passer en classe A et définition de la nature des canalisations inconnues ou incertaines sur l'ensemble du réseau (diamètres et matériaux)
- Optimisation des conditions de fonctionnement du réseau, en particulier gestion des pressions, de vitesses d'écoulement et de la teneur en chlore ;
- Sécurisation de la ressource en eau (forage en zone inondable) et secours (interconnexion, ...) ;
- Structuration du réseau à long terme et renforcement de l'autonomie de stockage.

Cette étude devrait être finalisée en début 2026.

VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

A. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'exercice 2024, le délégataire n'a procédé à aucun abandon de créance et n'a versé aucune somme à des fonds de solidarité.

Toutefois, le SIAEP accorde des chèques eau (Pass Eau) à hauteur de 1 000 €/an, pour les abonnés en difficulté sociale, ayant à régler une facture conséquente.

A noter que le montant des factures impayées s'élève à 12 654,18 euros en 2024.

B. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant.

VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 500	5 600
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,01 €	3,21 €
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable / 120	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,8 %	69,5 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,4 m ³ /km/j	5,1 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,0 m ³ /km/j	4,7 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,61 %	0,43 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50 %	50 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
EXERCICE 2024**

ANNEXE : Fiche d'information Agence de l'Eau

Cliquez sur le lien suivant :

[L'agence de l'eau vous rend compte de la fiscalité de l'eau - Edition 2024 - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse \(eaurmc.fr\)](#)

A actualiser après édition par l'Agence de l'Eau